

**Calendrier du suivi formatif et de l'évaluation des stagiaires
 (alternants et temps complets) dans l'application ASTUCE-ESPE – 1^{er} degré**

Accès à l'application ASTUCE-ESPE pour les personnels ayant une adresse académique : avec identifiant et mot de passe de messagerie : <http://pia.ac-grenoble.fr> dans l'onglet ARENA, menu « Gestion des personnels »

Accès à l'application ASTUCE-ESPE pour les personnels qui n'ont pas d'adresse académique (tuteurs INSPE ou des organismes de formation, ...) : avec l'adresse mail et le mot de passe reçu par l'application :

<https://bv.ac-grenoble.fr/astuce1d>

Suivi formatif

Première période du 1^{er} septembre 2020 au 18 décembre 2020	
Auto-positionnement du stagiaire	Avant le 20 novembre 2020
Bilan du tuteur académique	Avant le 30 novembre 2020
Possibilité de saisie d'un bilan par le tuteur INSPE* et par un inspecteur, notamment si une visite a été effectuée	Avant apposition de l'avis intermédiaire de l'inspecteur référent
Avis intermédiaire de l'inspecteur référent (IEN de circonscription) en lien avec le correspondant stage de l'INSPE ou autre organisme de formation	Avant le 11 décembre 2020
Le stagiaire atteste de la prise de connaissance des bilans, rapports et avis	Pour le 18 décembre 2020

Seconde période du 4 janvier 2021 au 9 avril 2021	
Auto-positionnement du stagiaire (à compter du 18/02/2021)	Avant le 8 mars 2021
Bilan du tuteur académique	Avant le 15 mars 2021
Possibilité de saisie d'un bilan par le tuteur INSPE* et par un inspecteur, notamment si une visite a été effectuée	Avant apposition de l'avis intermédiaire de l'inspecteur référent
Avis intermédiaire de l'inspecteur référent (IEN de circonscription) en lien avec le correspondant stage de l'INSPE ou autre organisme de formation	Avant le 29 mars 2021
Le stagiaire atteste de la prise de connaissance des bilans, rapports et avis	Pour le 9 avril 2021

La direction de l'INSPE ou de l'établissement de formation du stagiaire, ainsi que les jurys des mentions des masters MEEF pourront prendre connaissance des documents liés au suivi formatif dans le cadre de l'évaluation de l'UE stage du master MEEF.

(*) Le tuteur INSPE doit établir un bilan pour au moins l'une des deux périodes. Les stagiaires affectés à temps complet ne sont pas concernés, c'est la division de la Formation Tout au Long de la Vie qui donnera un avis en fin d'année scolaire.

Calendrier prévisionnel des entretiens professionnels
(dans le cadre de l'arrêté du 28 août 2020 pour les stagiaires lauréats session 2020 n'ayant pas passé d'épreuves orales) :
du 3 au 19 mai 2021

Evaluation terminale

Du 26 avril 2021 au 14 juin 2021	
Rapport du tuteur académique	Avant le 19 mai 2021
Avis du chef d'établissement	Avant le 19 mai 2021
Avis de l'inspecteur désigné par la rectrice	Pour le 2 juin 2021
Avis de la directrice de l'INSPE ou de l'établissement de formation	Pour le 14 juin 2021 matin
Dates prévisionnelles des jurys d'évaluation	23, 24 et 25 juin 2021

La direction de l'INSPE ou de l'établissement de formation du stagiaire, ainsi que les jurys des mentions des masters MEEF, n'auront pas communication du rapport du tuteur académique, ni des avis de l'inspecteur et du chef d'établissement qui sont des pièces destinées au jury ou pour les agrégés à l'inspection générale.

D'une manière générale, les avis et rapports finaux ne sont pas directement portés à la connaissance des stagiaires. Ils pourront, conformément aux textes en vigueur, consulter l'ensemble des pièces de leur dossier selon des modalités qui leur seront précisées ultérieurement.